

## **L'EXPERIENCE DE SOIXANTE ANNEES D'APOSTOLAT DANS LA JEUNESSE OUVRIERE DU MONDE ENTIER**

*Texte de l'intervention du cardinal CARDIJN, 20 septembre 1965, (D.C. 1965, 1793-1796)*

Le schéma sur la liberté religieuse me plaît grandement. Permettez-moi à ce sujet de vous faire part humblement de l'expérience de bientôt soixante années d'apostolat sacerdotal exercé dans tous les pays au service des jeunes ouvriers d'aujourd'hui.

La proclamation solennelle et claire de la liberté religieuse juridique de tous les hommes, dans tous les pays du monde, me semble être d'une nécessité urgente.

### *Première raison l'unification pacifique d'un monde pluraliste*

Le monde d'aujourd'hui tend de plus en plus à l'unité, et les conflits entre nations et cultures doivent progressivement disparaître.

Comme Jean XXIII l'a admirablement dit dans *Pacem in terris*, notre grande tâche est de nous unir avec tous les hommes de bonne volonté pour construire ensemble un monde plus humain, fondé sur « la vérité, la justice, la liberté et l'amour ». Et la condition fondamentale pour que les hommes vivent pacifiquement ensemble et collaborent d'une façon féconde, c'est le respect sincère de la liberté religieuse.

Le fait de ne pas respecter les convictions philosophiques et religieuses des autres est de plus en plus ressenti comme un signe de méfiance à leur égard, en une matière considérée comme sacrée et personnelle au plus haut point. Cette attitude rend impossible la confiance mutuelle sans laquelle il n'y a pas de vraie vie communautaire et de collaboration efficace.

Par contre, si règne cette confiance mutuelle, il peut en naître une très heureuse collaboration, non seulement sur le plan scientifique et technique, mais aussi sur le plan social, culturel, pédagogique et moral.

Si l'Eglise se prononce sans ambiguïté pour la liberté religieuse, tout le monde aura confiance en elle et reconnaîtra qu'elle veut participer à l'édification d'un monde plus humain et plus uni. Si par contre on rejette cette déclaration, de grands espoirs s'évanouiront, surtout chez les jeunes.

### *Deuxième raison : l'efficacité de l'action apostolique, missionnaire et oecuménique*

Dans un monde en voie d'unification, la présence de l'Eglise parmi les hommes revêt nécessairement une forme nouvelle, qui peut être comparée à la dispersion du peuple d'Israël après la captivité de Babylone.

Dans la plus grande partie du monde, les chrétiens sont une petite minorité. Pour remplir sa mission, l'Eglise ne peut pas s'appuyer sur le pouvoir temporel, politique, économique ou culturel, comme c'était le cas au Moyen Age ou sous les régimes coloniaux. Elle ne peut compter que sur la puissance de la parole de Dieu la pauvreté évangélique, la pureté de son témoignage, manifestées dans la vie

authentiquement chrétienne des laïcs, et aussi sur la bienveillance des peuples parmi lesquels elle veut vivre et témoigner de sa foi. Et cette bienveillance des peuples n'est rien d'autre que ce que nous avons appelé la liberté religieuse. Mais comment l'Eglise peut-elle espérer bénéficier de la liberté religieuse dans les pays où elle est en minorité, si elle ne proclame pas hautement ou ne pratique pas cette liberté religieuse dans les pays où elle est en majorité ?

Cette proclamation de la liberté religieuse est importante non seulement pour l'efficacité de l'action apostolique et missionnaire en général, mais elle est aussi la condition *sine qua non* du mouvement œcuménique.

Nous savons tous que nos frères non catholiques considèrent que cette déclaration est un pas qui doit nécessairement être franchi pour parvenir à un œcuménisme sincère et efficace.

### *Troisième raison la valeur éducative et pédagogique de la liberté religieuse*

Le schéma parle du droit de la personne et des communautés à la liberté religieuse. Cette liberté juridique n'est pas une fin en soi. Elle est un moyen nécessaire pour l'éducation de la liberté au sens plein, qui conduit à la liberté intérieure, ou liberté de l'âme, par laquelle l'homme devient un être autonome, responsable envers la société et Dieu, prêt, s'il le faut, à obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Cette liberté intérieure, même si elle existe en germe dans toute créature humaine comme un don naturel, requiert une longue éducation et elle s'entretient de trois façons : voir, juger et agir. Si, grâce à Dieu, nos soixante années d'apostolat n'ont pas été vaines, c'est parce que nous n'avons pas voulu que les jeunes vivent longtemps à l'abri des dangers, coupés de leur milieu de vie et de travail, mais que nous avons fait confiance à leur liberté, pour une meilleure éducation de celle-ci. Nous les avons aidés à voir, à juger et à agir par eux-mêmes, en entreprenant d'eux-mêmes une action sociale et culturelle, en obéissant librement aux autorités, afin de devenir des témoins adultes du Christ et de l'Évangile, conscients d'être responsables de leurs frères et de leurs sœurs du monde entier. Dans notre monde en voie d'unification, il n'est plus possible d'éduquer les jeunes en serre chaude, en les coupant du monde réel. Beaucoup de jeunes perdent la foi parce qu'on leur a donné une éducation puérile. Ce n'est que par une solide éducation de la liberté intérieure que nos jeunes peuvent devenir des chrétiens adultes.

### *Objections*

On objectera que la liberté comporte de nombreux dangers indifférentisme, diffusion des erreurs, abus de l'ignorance des masses et des passions. Voici ma réponse :

1. Je suis conscient de ces dangers. Certains pourront, certes, abuser de la liberté religieuse mais ces risques sont moindres que ceux qui naîtraient de la suppression ou de l'oppression de la liberté religieuse. Les « régimes absolus » même s'ils prétendent servir l'Eglise — où la pression sociale se substitue à la formation personnelle, favorisent l'anticléricalisme et en fait amènent les masses à s'insurger contre la foi et l'Eglise.
2. Les dangers inhérents au régime de liberté doivent être éludés d'une façon

positive, par exemple par une entente internationale franche et sincère entre les autorités civiles et les autorités religieuses mais surtout par la formation et l'éducation humaine, morale et religieuse, grâce auxquelles les jeunes et les adultes prennent conscience de leurs responsabilités propres.

### *Conclusion*

Pour terminer, je me permets de proposer ceci :

Ce Concile du Vatican doit se terminer par un acte solennel et magnifique, un acte par lequel S. S. Paul VI, en union avec tous les Pères, proclamera solennellement la liberté religieuse et demandera à toutes les confessions, toutes les idéologies, toutes les autorités et toutes les institutions de maintenir et de protéger unanimement la liberté religieuse de définir d'une façon droite et honnête les exigences de l'ordre public de rechercher et de mettre en oeuvre les moyens permettant de protéger efficacement la liberté religieuse.

J'ai dit, merci.